



FRASNOIS (LE) (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Fraximis, Frânois, Franoy

Situation : Le village est situé sur le second plateau du Mont-Jura. Son horizon est circonscrit de toutes parts par de hautes montagnes.

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton de Clairvaux, perception de Doucier ; succursale, composée du Frasnois, de Narlay et de la Fromagerie ; à 17 km de Clairvaux et 40 km de Lons-le-Saunier.

Altitude 863 m.

Le territoire est traversé par les chemins vicinaux tirant à Ilay, à Entre-Deux-Monts, à Chevrotaine ; de la Fromagerie à Songeson, à Menetru, à Ilay et à Morillon, et par le ruisseau du Saut-Girard.

Les maisons sont généralement peu isolées, construites en pierre et couvertes en tavaillons ou bardeaux. Les deux tiers au moins sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

La commune de la Fromagerie a été réunie à celle du Frasnois, le 18 décembre 1815.

Population : en 1790 : 286 habitants ; en 1846, 552 ; en 1851, 541, dont 172 hommes et 169 femmes ; population spécifique par km carré, 25 habitants; 81 maisons, savoir : au Frasnois, 48, à Narlay, 9, à la Fromagerie, 18, à la Grange-Martin, 2, à la grange sur les Bornes, 2, au moulin Rosset, 1, à la grange Jean- Charles, 1 ; 89 ménages. En 2002 : 154 habitants : les « Frasnoisiens ».

Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1717.

Vocabulaire : Saint Claude.

Série communale déposée aux archives départementales où le Frasnois a reçu la cote 5 E 491/1. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 4199 à 4206 et 3 E 8289. Tables décennales : 3 E 1172 à 1180.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 515, 516 et 1233, 5 Mi 7 et 1183.

Cadastre : exécuté en 1832 : 1455 Ha 65 a, divisé en 1921 parcelles que possèdent 81 propriétaires, dont 42 forains ; 605 Ha en bois, 590 Ha en pâtures, 214 Ha en terres labourables, 124 Ha en prés, 20 Ha en friches et murgers, 18 Ha en broussailles, 37 a en sol de bâtiments, 2 Ha 19 a en jardins, d'un revenu cadastral de 5615 fr. ; contribution directe 1568 fr.

La surface non imposable, composée en partie de lacs, est de 81 Ha. Ces lacs sont ceux du Vernois, du Grand et du Petit-Maclus et d'Ilay en partie. Ils sont très poissonneux. On y pêche des brochets, des perches, etc.



Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, peu de légumes secs, de betteraves et de lin, des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. On importe moitié des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, peu de chevaux et beaucoup de chèvres. On y engraisse des porcs. 50 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

On trouve sur le territoire de la tourbe et des sablières peu exploitées, des carrières de belle pierre à bâtir et de taille, d'abondantes et nombreuses carrières de marbres de nuances très variées, mais les défauts que présentent la plupart des blocs, en ont rendu l'exploitation si dispendieuse, qu'on a abandonné ces carrières depuis 1849.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole. Leurs principales ressources consistent dans l'agriculture, le produit des fromageries et l'exploitation des forêts.

Il y a un moulin à farines à deux tournants, avec un battoir à chanvre, deux aubergistes, un maréchal-ferrant, un cordonnier, et trois chalets appartenant aux sociétaires, dans lesquels on fabrique annuellement 50.000 kg de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère appuyé contre l'église ; une maison commune attenante au presbytère et construite en 1848; elle a coûté 7.000 fr., et renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 19 filles ; une fontaine avec abreuvoir et une autre sans abreuvoir, un puits communal, et 719 Ha 65 a de bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 990 fr. Le hameau de la Fruitière a 2 Ha 02 a de parcours, d'un revenu de 6 fr., et celui de la Fromagerie, 204 Ha 49 a, d'un revenu cadastral de 204 fr. 40 c.

Bois communaux : Le Frasnois, 595 Ha 62 a, dont 11 Ha 88 a sont coupés annuellement ; la Fromagerie, 66 Ha ; coupe annuelle, 1 Ha 98 a.

NOTICE HISTORIQUE

Dans sa dissertation sur le culte des esprits dans la Séquanie, M. D. Monnier signale plusieurs traditions qui se sont conservées au Frasnois. On raconte qu'un village a été englouti à l'endroit même où s'est creusé le bassin du lac de Narlay. Une mendiante, probablement une fée, s'étant présentée à toutes les portes et n'ayant pu trouver un asile pour la nuit, si ce n'est sous le toit d'un pauvre vieillard, Dieu, pour la venger, noya le village entier et n'excepta que la maison hospitalière, située à l'extrémité. C'est autour de cette demeure patriarcale que se seraient groupées les familles qui ont successivement formé le second hameau de Narlay. A minuit de Noël, tous les ans, on entend au fond du lac, chanter le coq du village englouti. Une vieille femme, qui fréquente les bords sauvages de ce lac, qui se retire dans une grotte décorée de stalactites, près de la grange Bataillard, dont nul ne sait le nom, mais dont on dit des choses incroyables, a donné aux eaux du lac la propriété de blanchir le linge sans lessive et sans savon. Les monts majestueux qui dominent les lacs du Frasnois, de Maclus, de Narlay, de Bonlieu, ont aussi leur esprit. C'est un magnifique seigneur, botté, armé, casqué, traversant les airs sur un cheval blanc. On le voit quelquefois s'abattre dans la plaine sans la toucher et repartir comme un éclair. D'autres fois, c'est le cheval qu'on aperçoit, attaché par la bride au haut de la roche escarpée, tout en dehors, attendant que son maître vienne l'enjamber pour recommencer ses courses aériennes. La *combe aux Follets*, au hameau de la Fromagerie, a aussi ses traditions, non moins singulières que les précédentes. Toutes ces croyances nous rappellent le génie des descendants de cette race de Kimris ou de Celtes, qui, des plateaux de l'Himalaya et du Thibet, se frayèrent, les armes à la main, une route nouvelle à travers l'Europe, et se répandirent dans les Gaules. La fondation du prieuré d'Ilay, au VI^e siècle, par des disciples de saint Romain et de saint Lupicin, attira de nouveaux colons dans cette contrée et donna lieu à de nombreux défrichements. En 1189, Roger II, sire de Monnet, confirma à l'abbaye de Balerne, la possession du lac de Narlay. En 1225, une partie du territoire du Frasnois fut accensée aux habitants de ce

lieu , conjointement par le prieur de Saint-Vincent de la Motte d'Ilay, par l'abbé de Balerne et par les seigneurs de l'Aigle et de Châtelneuf. Jean de Chalon, sire d'Arlay, et frère Guillaume, abbé de Balerne, firent un abergement de tout le territoire compris entre Ilay et Narlay , aux habitants qui s'y trouvaient déjà et à ceux qui pourraient y survenir, en les mettant à la coutume des Escratonois. Cette charte est datée à Monnet du lendemain de la Saint-André. Elle ne peut être antérieure à 1295, ni postérieure à 1297. Béatrix de Viennois, veuve de Hugues de Cha- lon-Arlay I^{er}, au nom de ses enfants, et Jean, abbé de Balerne, confirmèrent la concession précédente, au mois de novembre 1323. Agnès (de Fouvens), veuve de Gaucher 1^{er} de Commercy, avait abergé les territoires des Escrotenois (Chaux-des-Crotenay) et d'Entre-Deux-Monts, à charge par les censitaires de lui payer chaque année un cens de 5 sols par meix. Gaucher III de Commercy, et Marguerite son épouse, approuvèrent cette concession par une charte du mois de septembre 1295, en déclarant, 1° que chaque habitant pourrait vendre à un autre sa maison ou sa terre, en payant les lods ; 2° qu'ils n'auraient aucun droit sur les successions de leurs sujets de ces deux villages, qui mourraient sans héritiers, au préjudice des parents les plus proches ; 3° qu'ils renonçaient à la main-morte et à toutes exactions ; 4° qu'un habitant pourrait quitter son meix librement pour aller demeurer ailleurs, et que dans ce cas le seigneur devrait l'accompagner pendant un jour et une nuit ; 5° et enfin que les sujets seraient tenus de leur payer une aide en cas de nouvelle chevalerie, de voyage d'outre-mer , de mariage d'une fille ou d'achat de terre en valeur de plus de 200 livres. Cette charte d'affranchissement, applicable aux villages de la Chaux-des Crotenay et d'Entre Deux-Monts, servait de règle pour celui du Frasnois, d'après la déclaration des seigneurs de Châtelneuf, dont ce lieu dépendait en toute justice. Les populations étaient singulièrement disposées à se fixer sur un sol libre. Aussi, il y avait déjà, en 1586, 28 maisons au Frasnois, 10 à la Fromagerie et 6 à Narlay.



Eglise : Le Frasnois dépendit de la paroisse de Loulle jusqu'au moment où l'église de Châtelneuf fut érigée en succursale (1694). Le 15 mars 1596, Hugues Mouillard du Frasnois, fils d'Etienne Mouillard et d'Antoinette de la Chambre, légua au curé de Loulle, sa maison et sa grange du Vernois, à condition que cet ecclésiastique érigerait au Frasnois, une chapelle en l'honneur de saint Claude et de saint Roch ; qu'il y célébrerait la messe tous les dimanches et jours de fêtes ; que cette chapelle aurait un cimetière et les mêmes caractères que les églises de Loulle et de Châtelneuf.

Cette chapelle fut érigée en cure en 1716 avec Narlay pour annexe ; la communauté de la Fromagerie fut unie à cette nouvelle paroisse en 1758. L'édifice actuel est orienté et se compose d'un porche, sur lequel s'élève le clocher, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher date de 1762, et est couronné par une toiture quadrangulaire. Le sanctuaire, de forme rectangulaire et voûté à arêtes, date de 1789. M. Monnier a remarqué dans cette église, des tableaux en relief, dorés et peints, qui représentent les principales circonstances de la vie de la sainte Vierge, et d'autres tableaux sur bois détachés d'un plus grand, qui retracent le souvenir de la Nativité du Sauveur et de l'Adoration des Mages, et enfin diverses sculptures d'une belle exécution. Les femmes y sont corsées comme les vierges de Raphaël. Cet archéologue pense que ces riches objets d'art proviennent du monastère de Romain-Moutier.